

Janvier 2022

Janvier

Janvier premier mois de l'année
Qui commence tout enrubanné
Par une nuit de liesse
Pleine de promesses.
Mois qui s'étire tranquillement
Au rythme du train-train qui reprend
Après la folie des fêtes passées.
On s'associe le droit de traîner,
De profiter de ses longues soirées,
De se reposer, pour mieux redémarrer.
Janvier premier mois de l'année
Qui commence tout enrubanné,
Fini souvent mouchoir en main
En attendant le lendemain.
Que le vilain rhume s'efface
Pour laisser au mois de Février, sa place.



Dominique Sagne.

INFOS MUNICIPALES

❄ Annulation des vœux du Maire

Avec une nette amélioration des conditions sanitaires, il avait été décidé de programmer à nouveau la cérémonie des vœux pour notre commune.

Malheureusement, comme vous le savez, l'augmentation des cas COVID, avec apparition d'un nouveau variant m'amène à annuler ce moment de partage.

Le personnel soignant est de nouveau sollicité avec la mise en place du plan blanc dans les hôpitaux du secteur. De ce fait il ne m'aurait pas été raisonnable de maintenir cette manifestation.

La préservation de la santé de tous étant une priorité.

Je sais que vous comprendrez cette décision. Bien sincèrement.

❄ Inscriptions sur les listes électorales

En 2022, sont programmées les élections présidentielles les 10 et 24 avril, ainsi que les élections législatives les 12 et 19 juin. Pour pouvoir voter à Guilliers, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Pour ceux qui n'ont pas effectué cette démarche d'inscription et souhaitent le faire, vous pouvez vous rendre en mairie jusqu'au 4 mars 2022 (date limite pour voter lors de l'élection présidentielle).

Pour les jeunes ayant atteint la majorité dans l'année 2021, l'inscription est faite d'office par L'INSEE. Par contre, pour ceux qui atteindront leur majorité entre le 1er janvier et le 24 avril, l'inscription ne se fera pas d'office. Aussi vous êtes invité, si vous êtes concerné, à réaliser une inscription volontaire sur la liste électorale, auprès du secrétariat de mairie. Pour toute inscription n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile

RAPPEL : tous les électeurs inscrits sur la liste électorale recevront, entre le 3 mars et le 10 avril 2022, une nouvelle carte électorale.

**Lundi : 15h à 17h
en Mairie**

Mairie : 02.97.74.40.15
accueil.mairie@guilliers.fr
<https://www.guilliers.fr/>

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h à 12h15- 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h à 12h15

1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h à 12h15

Cantine-Garderie :
02.97.74.50.15

Assistante sociale :
02.97.73.22.00 sur RDV

Bibliothèque : 02.97.74.48.32
Mercredi 15h00 à 17h00
Samedi 10h30 à 12h15

Espace Public Numérique :
02.97.22.99.38
- **Mardi : 14h00 à 15h30**
Atelier d'initiation
- **Mardi : 15h30 à 17h00**
Accès libres

Déchetterie Les Tertres :
02.97.22.85.80
Lundi et Jeudi :
8h30 à 12h00/13h30 à 18h00
Samedi :
8h30 à 12h30/13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :
02.97.73.20.73

Portage des Repas :
02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :
02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :
02.97.74.40.66

Cabinet médical :
02.97.74.42.96

Cabinet kiné : 02.97.70.69.20

Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15
Pour les urgences : 3237

LA POSTE :
du lundi au samedi
de 9h45 à 12h00
Départ courrier : 12H00

MARCHÉ : tous les mercredis
matins

❄ Recensement

Bientôt 16 ans ?

Pensez au recensement dans les trois mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. Cette démarche obligatoire vous permettra :

- D'obtenir une attestation de recensement
 - D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
 - D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.
- Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire à un examen (BEP, BAC, permis de construire) ou à un concours soumis à l'autorité publique.

Comment ?

A la Mairie en produisant une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact vous seront aussi demandés.

❄ Etat-Civil de Juillet à décembre 2021

Naissances

Romane GOURDIN	10/08	Rywann HENRY	28/09
Sébastien VILLECHAIZE	14/08		

Mariages

RODRIGUES Miguel et VIUDEZ Julie	13/11
----------------------------------	-------

Décès

RIGOLÉ Denise veuve LAMIABLE <i>Rue des Chênots</i>	27/07	BRET Denise veuve PONGERARD <i>Carnabet</i>	17/09
GUILLARD Yvette veuve LEPORT <i>Le Valet</i>	10/08	CHAPELLE Anne épouse POIFOL <i>Rue des Chênots</i>	04/10
ARNOULD Andrée veuve MAILLÈRE <i>Rue des Chênots</i>	20/08	RENARD Christian <i>Lotissement « Les Jardins de Gouïk-Ler »</i>	07/10
GUILLEMIN Marie <i>Rue des Chênots</i>	11/09	AUBIN Bernard <i>Signan</i>	11/10
BAYVET Marie <i>Rue des Chênots</i>	14/09	GARREC Denise veuve LANNOU <i>Rue des Chênots</i>	04/12
GICQUEL Marcel <i>Rue des Chênots</i>	17/12		

Nombre de PACS célébrés en 2021

1

Nombre de Parrainages Civils célébrés en 2021

1

❄ Sécurité routière

Pendant ce temps de festivités, n'oubliez pas la sécurité routière.

La météo, la nuit et l'alcool font des mauvais partenaires. Même si nous ne pouvons pas changer la météo et la nuit, nous pouvons modifier nos comportements « alcooliques ». SAM c'est lui qui ne boit pas.

Assurez-vous que vous avez toujours un SAM à vos côtés.



❄ Passage de la balayeuse : Lundi 17 janvier

Pensez à ne pas laisser vos véhicules sur la chaussée afin de faciliter son passage.

❄ Déneigement – verglas

Les riverains qu'ils soient propriétaires, locataires ou usufruitiers, doivent :

- Racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété.
- Jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation du verglas.

Cela sur la longueur de la propriété et sur une largeur de 1.50m correspondant au passage des piétons, afin d'éviter les chutes.

❄ Voirie travaux route de Mauron (bourg)

Le syndicat d'eau potable de Brocéliande nous informe que des travaux de changement de canalisation d'eau potable seront effectués à compter du 5 janvier 2022 pour 1 mois et demi (de la place des anciens combattants jusqu'à la sortie du bourg).



La circulation se fera soit par circulation alternée soit par déviation (à la date de bouclure du flash la décision n'étant pas prise)

❄ Nettoyage des buses (ponts)

Tout riverain (propriétaire ou locataire) doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (article 640 et 641 du Code Civil) et se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé. Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement).

Comment entretenir son fossé ?

Les opérations à mener sont :

- Le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...) au maximum deux fois par an (début printemps et début hiver)
- Le curage et le nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au maximum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques.
- Le fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore.
- L'élagage des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne.
- Le curage du fossé par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 – 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.

❄ Déclaloc

Vous possédez un meublé ou une chambre d'hôtes. Les déclarations doivent être faites en Mairie. Une convention pour la dématérialisation gratuite des déclarations touristiques a été signée avec Ploërmel communauté afin de faciliter ces déclarations via l'outil DECLALOC.

❄ SMICTOM

Chaque habitant peut désormais rentrer le nom de sa commune et de sa rue, puis télécharger son calendrier personnalisé via le site internet suivant : <https://www.smictom-centreouest35.fr/>

❄ Services des Finances Publiques de Mauron (information du Directeur Départemental des Finances Publiques.)

Une nouvelle organisation des services des finances publiques a été décidée pour le Département du Morbihan.

Ainsi, les activités des trésoreries de Ploërmel et Mauron sont transférées, **à compter du 1^{er} janvier 2022**, au service de gestion comptable de Pontivy.

Des permanences, à destination des particuliers, seront assurées sur Ploërmel, Josselin et Mauron par la suite (les permanences de Josselin ont déjà débuté)

Le SIP de Pontivy, sera le service compétent pour les usagers particuliers et pourra être joint par téléphone tous les jours, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, au 02.97.25.50.44

Les paiements relatifs aux produits locaux ou aux impôts pour les usagers qui ne souhaiteraient pas régler leur facture en ligne, pourront être effectués chez un des 17 buralistes du territoire de Ploërmel Communauté.

❄ Elagage

L'hiver est là. N'est-ce pas la période idéale pour élaguer vos arbres ?

Aussi je compte sur vous, pour que cela soit réalisé, et ce principalement le long des routes où les services publics dont vous avez besoin puissent circuler sans gêne et sans dégât sur les véhicules de secours et de services, les lignes électriques et téléphoniques, les transports scolaires et de ramassage des ordures ménagères. Merci.

❄ Éclairage de la Mairie

Dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), des travaux de remise aux normes de notre éclairage en Mairie ont été réalisés courant novembre par la SARL POIRIER Olivier de Ploërmel.

Ainsi notre salle des mariages, l'escalier pour y accéder, notre salle de réunion du Conseil et l'entrée arrière de la Mairie ont été pourvus d'un nouvel éclairage à LED. Cette nouvelle technologie beaucoup moins énergivore a pour but également de réduire nos factures d'électricité et de poursuivre la politique d'économie d'énergie.

Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 50%, soit un coût restant à la charge de la commune de 4636€.

❄ Embellissement

Prix « Zéro Phyto »

La commune de Guilliers s'est portée candidate en 2022 au prix « Zéro phyto » décerné par la Région Bretagne. Ce prix nous sera décerné le 27 janvier prochain par le Conseil Régional.

A travers les Trophées « Zéro Phyto », **la Région Bretagne encourage depuis treize ans les collectivités bretonnes à exclure l'usage de produits chimiques** dans l'entretien des espaces publics : parcs et espaces verts, cimetières, terrains de sport. Un impact très positif sur l'environnement dans une région comme la Bretagne où prédominent les eaux superficielles !

Prix « Villes et Villages fleuris »

Lors de la cérémonie de remise des prix des « Villes et Villages fleuris » qui s'est déroulée le 8 décembre dernier au Conseil Départemental, Guilliers a été de nouveau labellisé par un pétale confirmant ainsi son implication dans l'embellissement de sa commune.

Les prix « Zéro Phyto » et « Villes et Villages fleuris » récompensent l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie et prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Merci à nos agents du service technique pour leur travail.

Merci également à nos concitoyens qui participent également à l'embellissement de notre commune au travers de leurs jardins fleuris.

Décorations de Noël

Nous avons eu la désagréable surprise de découvrir le 17 décembre dernier, le vol de deux sapins de Noël situés devant la Mairie. Les auteurs du vol ne se sont pas contentés de dépouiller les sapins de leurs ornements mais ont tout emporté, sapins, pots en béton et décorations ... Un tel comportement est vraiment déplorable !

Outre la déception des agents de nos services techniques ayant passé du temps pour l'installation de ces éléments festifs, ce sont surtout les habitants et les enfants, qui sont privés de ces éléments qui embellissent la commune en cette période de fin d'année.

DU COTÉ DES SERVICES

❄ Jeu des intrus

Un grand merci aux commerçants de Guilliers pour leurs vitrines décorées permettant ainsi d'embellir notre bourg tant au moment des fêtes de fin d'année que tout au long de l'année.

Félicitations aux petits malins qui ont trouvé tous les intrus qui s'y étaient cachés.

❄ Coiffeur

Coiff'line sera fermé pour congés du vendredi 21 au lundi 31 janvier 2022 inclus.

❄ L'entracte bar tabac épicerie

Nous informons notre aimable clientèle du changement de propriétaire du bar tabac jeux épicerie « l'entracte ». Élisabeth arrêtera son activité au 31 décembre 2021.

Isabelle et Cédric auront le plaisir de vous accueillir à partir de début janvier 2022. Les services restent inchangés.



NOUVEAUX HORAIRES 2022

Du mardi au vendredi : 7h – 13h et 16h30 – 20h

Samedi : 8h30 – 13h et 16h30 – 22h

Dimanche : 8h30 – 13h

Nous vous remercions de votre compréhension

DU COTÉ DES ANIMATIONS

❄ Bibliothèque

Dans les nouveautés : Un roman policier de Éric FOUASSIER « LES AFFAIRES OCCULTES », prix 2021 de la maison de la presse.

« *Automne 1830 dans un Paris fiévreux encore sous le choc de la révolution de juillet, Valentin VERNE, jeune inspecteur du service des meurs et muté à la sûreté, fondée par le fameux VIDOCQ, doit élucider une série de morts étranges et susceptibles de déstabiliser le régime.* »

Nouveaux romans jeunesse à votre disposition ainsi que les derniers romans de Guillaume MUSSO et Mireille CALMEL.

La bibliothèque s'est dotée de cinq nouveaux livres de lecture pour les enfants dyslexiques.



DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

❄ Association des Guillerets

Que 2022 soit votre année,

Que le bonheur soit votre allié,

Que le sourire soit votre invité,

Et que la joie embellisse vos journées.

Je vous souhaite à tous et à toutes une belle et merveilleuse année.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale est prévue le 20 janvier 2022 si tout va bien.

❄ Comité des fêtes

Le 18 décembre 2021 était prévu le marché de Noël. Celui-ci n'a pas pu avoir lieu en raison des contraintes sanitaires plus strictes, conduisant à un nombre d'exposants insuffisants pour pouvoir maintenir cette manifestation.

Néanmoins, deux autres actions ont pu être menées à savoir le concours de dessin de Noël sur le thème « Mais que peut bien faire le Père Noël le restant de l'année ? » ainsi que le concours des illuminations sur la commune.

Le comité des fêtes tient à remercier tous les participants (petits et grands) et les féliciter pour leur investissement.

La remise des prix pour ces deux concours s'est déroulée malgré les contraintes sanitaires dans une très bonne ambiance.

De nouvelles manifestations se profilent à l'horizon mais pour une bonne réussite, nous avons besoin de l'investissement de toutes et tous. Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous.

❄ Association des Croix

L'association Guilliéroise des Croix et du petit patrimoine, informe que le petit pont face à la Croix d'Esquiniac va être posé, et que ceux des Croix de la Ville Jan et de la Raserai sont en cours de négociation. De nombreuses démarches et réunions ont été faites pour ces travaux. Nous vous souhaitons également une bonne et heureuse année 2022.

❄ Demande de subventions

Les associations qui le souhaitent peuvent déposer une demande de subvention auprès de la Mairie, avant le 15 février 2022. Le règlement d'attribution des subventions est à demander au secrétariat.

DU COTÉ DES SPORTS

❄ Football

Matches à GUILLIERS pour les deux équipes le 23 Janvier 2022.

Bonne fin d'année à tous les supporters.



DU COTÉ DES ÉCOLES

❄ École Robert Desnos

Tous les enfants et l'équipe éducative de l'école souhaitent une heureuse année à toutes et tous.

❄ École Sainte-Marie

Pendant cette période, les élèves de PS au CE1 ont continué à bénéficier des cours de musique de Dorian.

Les élèves de CE2 – CM1 – CM2 ont bientôt fini leur court métrage aidé par Roger MALO. Ils ont pu, dans ce cadre, bénéficier d'une projection de courts métrages au cinéma de Josselin.

N'ayant pu faire notre habituel spectacle de Noël devant les parents, nous l'avons fait devant tous les élèves. Le Père Noël est venu apporter des cadeaux à l'école. Les enfants étaient ravis. Nous remercions également la Mairie qui nous a prêté la salle et a apporté aux enfants un cadeau.



Avant les vacances de Noël, l'école a organisé un repas à emporter, le spectacle de Noël suivi du repas habituel n'ayant pu avoir lieu. Nous avons hâte que nos temps forts tels que la marche gourmande ou la fête du retour puissent reprendre en 2022. Les bureaux de l'école travaillent déjà à leur organisation. En attendant, nous souhaitons à tous les Guillierois nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

❄ Présent offert aux enfants des écoles

Le jeudi 16 décembre, les élus se sont rendus dans les écoles maternelles et primaires pour souhaiter de bonnes fêtes aux enfants et aux enseignants. Chaque enfant a reçu un Père Noël en chocolat.

Les élèves de primaires ont également eu un petit livre « Bien vivre ensemble : règles de politesse et de civilité ».



❄ MFR

Le mois de janvier est le mois de la 1^{ère} journée Portes Ouvertes qui se tiendra le samedi 29 janvier.

A noter, une 2^{ème} journée Portes Ouvertes aura lieu le samedi 12 mars.

DATES A RETENIR

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR/LIEU
Judi 20 janvier	Assemblée générale	Association des Guillerets
Dimanche 23 janvier	Matches	Football
Samedi 29 janvier	Portes Ouvertes	MFR



Au revoir 2021, peu de regret à te voir partir, avec toutes les contraintes que tu nous as imposées.

Bonjour 2022, avec l'espoir que tu nous apportes, à nouveau, l'espérance de pouvoir retrouver une vie normale, où l'on puisse bien sûr vaquer à ses occupations, mais aussi pouvoir retrouver une joie de vivre, sans masque et sans penser au risque que nous encourons avec ce virus.

Je ne peux que souhaiter à chacun d'entre vous, santé, joie et bonheur.

Encore bonne année à tous.

Le Maire, Joël LEMAZURIER



Mon calendrier de collecte

personnalisé selon la commune
et l'adresse saisies

2022

Je pense à sortir mes bacs **la veille**,
poignées vers l'avant et **couvercles fermés**

OM (bac vert)

Ordures ménagères :
le **lundi**

dans un
sac fermé



JA (bac jaune)

Déchets recyclables :
tous les 15 jours
le **jeudi**

en *un sac*



Janvier

1	Sa	
2	Di	
3	Lu	OM
4	Ma	
5	Me	
6	Je	
7	Ve	
8	Sa	
9	Di	
10	Lu	OM
11	Ma	
12	Me	
13	Je	JA
14	Ve	
15	Sa	
16	Di	
17	Lu	OM
18	Ma	
19	Me	
20	Je	
21	Ve	
22	Sa	
23	Di	
24	Lu	OM
25	Ma	
26	Me	
27	Je	JA
28	Ve	
29	Sa	
30	Di	
31	Lu	OM

Février

1	Ma	
2	Me	
3	Je	
4	Ve	
5	Sa	
6	Di	
7	Lu	OM
8	Ma	
9	Me	
10	Je	JA
11	Ve	
12	Sa	
13	Di	
14	Lu	OM
15	Ma	
16	Me	
17	Je	
18	Ve	
19	Sa	
20	Di	
21	Lu	OM
22	Ma	
23	Me	
24	Je	JA
25	Ve	
26	Sa	
27	Di	
28	Lu	OM

Mars

1	Ma	
2	Me	
3	Je	
4	Ve	
5	Sa	
6	Di	
7	Lu	OM
8	Ma	
9	Me	
10	Je	JA
11	Ve	
12	Sa	
13	Di	
14	Lu	OM
15	Ma	
16	Me	
17	Je	
18	Ve	
19	Sa	
20	Di	
21	Lu	OM
22	Ma	
23	Me	
24	Je	JA
25	Ve	
26	Sa	
27	Di	
28	Lu	OM
29	Ma	
30	Me	
31	Je	

Avril

1	Ve	
2	Sa	
3	Di	
4	Lu	OM
5	Ma	
6	Me	
7	Je	JA
8	Ve	
9	Sa	
10	Di	
11	Lu	OM
12	Ma	
13	Me	
14	Je	
15	Ve	
16	Sa	
17	Di	
18	Lu	OM report
19	Ma	
20	Me	
21	Je	JA report
22	Ve	
23	Sa	
24	Di	
25	Lu	OM
26	Ma	
27	Me	
28	Je	
29	Ve	
30	Sa	

Mai

1	Di	
2	Lu	OM
3	Ma	
4	Me	
5	Je	JA
6	Ve	
7	Sa	
8	Di	
9	Lu	OM
10	Ma	
11	Me	
12	Je	
13	Ve	
14	Sa	
15	Di	
16	Lu	OM
17	Ma	
18	Me	
19	Je	JA
20	Ve	
21	Sa	
22	Di	
23	Lu	OM
24	Ma	
25	Me	
26	Je	
27	Ve	
28	Sa	
29	Di	
30	Lu	OM
31	Ma	

Juin

1	Me	
2	Je	
3	Ve	JA
4	Sa	
5	Di	
6	Lu	OM
7	Ma	OM report
8	Me	
9	Je	
10	Ve	
11	Sa	
12	Di	
13	Lu	OM
14	Ma	
15	Me	
16	Je	JA
17	Ve	
18	Sa	
19	Di	
20	Lu	OM
21	Ma	
22	Me	
23	Je	
24	Ve	
25	Sa	
26	Di	
27	Lu	OM
28	Ma	
29	Me	
30	Je	JA

Mon calendrier de collecte

2022 personnalisé selon la commune et l'adresse saisies

Je pense à sortir mes bacs la veille, poignées vers l'avant et couvercles fermés



OM (bac vert)
Ordures ménagères : le lundi dans un sac fermé



JA (bac jaune)
Déchets recyclables : tous les 15 jours le jeudi en privé

Juillet

1	Ve	
2	Sa	
3	Di	
4	Lu	OM
5	Ma	
6	Me	
7	Je	
8	Ve	
9	Sa	
10	Di	
11	Lu	OM
12	Ma	
13	Me	
14	Je	JA
15	Ve	JA report
16	Sa	
17	Di	
18	Lu	OM
19	Ma	
20	Me	
21	Je	
22	Ve	
23	Sa	
24	Di	
25	Lu	OM
26	Ma	
27	Me	
28	Je	JA
29	Ve	
30	Sa	
31	Di	

Août

1	Lu	OM
2	Ma	
3	Me	
4	Je	
5	Ve	
6	Sa	
7	Di	
8	Lu	OM
9	Ma	
10	Me	
11	Je	
12	Ve	JA
13	Sa	
14	Di	
15	Lu	OM
16	Ma	OM report
17	Me	
18	Je	
19	Ve	
20	Sa	
21	Di	
22	Lu	OM
23	Ma	
24	Me	
25	Je	JA
26	Ve	
27	Sa	
28	Di	
29	Lu	OM
30	Ma	
31	Me	

Septembre

1	Je	
2	Ve	
3	Sa	
4	Di	
5	Lu	OM
6	Ma	
7	Me	
8	Je	JA
9	Ve	
10	Sa	
11	Di	
12	Lu	OM
13	Ma	
14	Me	
15	Je	
16	Ve	
17	Sa	
18	Di	
19	Lu	OM
20	Ma	
21	Me	
22	Je	JA
23	Ve	
24	Sa	
25	Di	
26	Lu	OM
27	Ma	
28	Me	
29	Je	
30	Ve	

Octobre

1	Sa	
2	Di	
3	Lu	OM
4	Ma	
5	Me	
6	Je	JA
7	Ve	
8	Sa	
9	Di	
10	Lu	OM
11	Ma	
12	Me	
13	Je	
14	Ve	
15	Sa	
16	Di	
17	Lu	OM
18	Ma	
19	Me	
20	Je	JA
21	Ve	
22	Sa	
23	Di	
24	Lu	OM
25	Ma	
26	Me	
27	Je	
28	Ve	
29	Sa	
30	Di	
31	Lu	OM

Novembre

1	Ma	
2	Me	
3	Je	JA
4	Ve	JA report
5	Sa	
6	Di	
7	Lu	OM
8	Ma	
9	Me	
10	Je	
11	Ve	
12	Sa	
13	Di	
14	Lu	OM
15	Ma	
16	Me	
17	Je	JA
18	Ve	
19	Sa	
20	Di	
21	Lu	OM
22	Ma	
23	Me	
24	Je	
25	Ve	
26	Sa	
27	Di	
28	Lu	OM
29	Ma	
30	Me	

Décembre

1	Je	JA
2	Ve	
3	Sa	
4	Di	
5	Lu	OM
6	Ma	
7	Me	
8	Je	
9	Ve	
10	Sa	
11	Di	
12	Lu	OM
13	Ma	
14	Me	
15	Je	JA
16	Ve	
17	Sa	
18	Di	
19	Lu	OM
20	Ma	
21	Me	
22	Je	
23	Ve	
24	Sa	
25	Di	
26	Lu	OM
27	Ma	
28	Me	
29	Je	
30	Ve	JA
31	Sa	